



La Wallonie-Bruxelles Internationale (WBI) lance un appel à projets pour les Fonds d'aide à la mobilité « Maghreb » (FMa) dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au profit des membres permanents du corps académique, scientifique et administratif vers l'Amérique latine, l'Asie-Pacifique et le Maghreb-Liban.

Le Fond de mobilité « Maghreb » permet de soutenir financièrement la mobilité des membres du personnel académique, scientifique ou administratif des établissements d'enseignement supérieur du Maghreb vers leurs partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Objectifs

- Favoriser l'émergence de nouvelles collaborations et partenariats
- Consolider les collaborations existantes
- Appuyer le développement et le rayonnement à l'international des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles



## Eligibilité

Est éligible à cet Appel, tout projet – qu’il soit administratif, d’enseignement, de recherche ou de service à la collectivité – qui contribue au développement de nouvelles collaborations ou au renforcement de collaborations existantes auprès d’un ou de plusieurs établissements des pays visés.

Parmi les activités éligibles, peuvent être mentionnées, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Les missions de prospection auprès de partenaires potentiels
- Les missions de consolidation auprès des partenaires existants
- La participation à des projets de recherche collaboratifs
- La mise en place d’un programme de collaboration bilatérale ou multilatérale
- La mise en place de projets susceptibles de bénéficier de financements européens et/ou internationaux
- La participation à des projets de valorisation et de transfert technologique



## Candidats

Les candidats doivent être membres du personnel académique, scientifique permanent/enseignant ou administratif d'un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Maroc.

Ne peuvent donc pas prétendre à un financement dans le cadre de ce fonds :

- Les étudiants et doctorants
- Les Professeurs ayant atteint l'éméritat ou l'honorariat
- Le personnel scientifique non permanent (assistants, etc.)
- Le personnel vacataire

## Partenaires étrangers

- Pour le FMa, les pays de destination ou d'origine suivants sont éligibles : Maroc, Algérie, Tunisie et Liban
- Les établissements partenaires doivent être reconnus (habilités, accrédités, autorisés) par les autorités compétentes du pays ou de la région



## Critères de sélection

- Le caractère novateur du projet
- **L'intérêt** du partenaire étranger
- **L'effet multiplicateur du projet** au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie et/ou du partenaire
- **L'impact en termes de valorisation du projet** au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie et/ou de son partenaire
- La vérification de la **faisabilité technique** du projet
- Les **domaines de recherche** liés aux stratégies de développement de la Wallonie (notamment les 6 pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0, Digital Wallonia et Creative Wallonia) seront privilégiés lors de la sélection, sans toutefois s'y limiter :
  - Biotechnologies et santé
  - Industrie agro-alimentaire
  - Ingénierie mécanique et nouveaux matériaux
  - Transport et logistique
  - Aéronautique et spatial
  - Technologies environnementales, génie chimique et matériaux durables
  - Innovation numérique
  - Créativité
  - Arts
  - Droits humains et innovation sociale
  - Sciences humaines et sociales
  - Paix, métissage et transmission mémorielle



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



## Soumission des projets

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être déposé par un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et contenir les documents suivants :

- Formulaire de candidature dûment complété et signé par le responsable de l'entité concernée (faculté, département, institut, etc.)
- Visa ou lettre d'autorisation des autorités de l'établissement dont le candidat est membre
- Lettre d'invitation de la (ou les) institution(s) d'accueil, si elle est envisagée, les modalités de prise en charge des frais de séjour
- *Curriculum Vitae* succinct du candidat : maximum 2 pages A4, avec, dans les cas de projets de recherche, les références à maximum 5 publications récentes

Le dossier **original** doit être envoyé, **par la voie postale**, par **l'établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles** à :

Madame Pascale Delcomminette

Administratrice Générale de Wallonie-Bruxelles International  
2, Place Saintelette  
1080 Bruxelles

**Et par la voie électronique à :**

- Madame Dorothee Hauquier à l'adresse [d.hauquier@wbi.be](mailto:d.hauquier@wbi.be)
- En copie à Monsieur Stephan Plumat à l'adresse [s.plumat@wbi.be](mailto:s.plumat@wbi.be)

# Financement

Le financement de WBI portera de manière exclusive sur **les frais de déplacement internationaux et les frais de transfert du candidat**. Il s'agit plus précisément de :

- Vols Aller-Retour en classe économique de la Belgique vers le pays de l'institution d'accueil
- Déplacements locaux par vols intérieurs, ou transports en commun (train, bus, etc.) vers le lieu de mission (ces déplacements doivent être repris dans le formulaire de candidature et ne concernent que les déplacements indispensables pour se rendre sur le lieu de mission)
- Transfert Aller-Retour aéroport-domicile en Belgique : remboursement intégral des frais de transport en commun ou en cas d'utilisation du véhicule personnel, 100 km maximum Aller-Retour au tarif de 0,3713 €/km. Les frais de parking, de taxi et de navettes privées sont exclus de tout remboursement
- Frais de transfert depuis l'aéroport vers l'hôtel ou le lieu de mission : frais de taxi, frais de transports en commun (bus, trams, etc.), etc

**Pour le FMa**, le financement de la mobilité des membres du personnel académique/enseignant, scientifique ou administratif des établissements d'enseignement supérieur du Maghreb vers leurs partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles portera sur les :

- Frais de logement (maximum 100 € par nuitée)
- Frais de séjour (maximum 56 € par jour)
- Frais déplacements locaux, hors déplacement de l'aéroport vers le lieu de résidence, pendant la mission

Les frais de vols Aller-Retour entre l'institution d'origine et la Belgique **ne sont pas pris en charge** pour les mobilités des membres des établissements d'enseignement supérieur du Maghreb.

**À noter que WBI se réserve le droit de plafonner le montant de billets d'avion** qu'il estimerait anormalement élevé.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES





FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Date limite



30 avril 2022

De plus amples informations sont disponible sur :  
<https://www.wbi.be/fr/services/service/fonds-mobilite-wbi>